

Carte des titres miniers

Statut:
A-Acté, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion
D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désaffectation, R-Révoqué
P-En attente de renouvellement, U-Refusé

Statut:
A-Acté, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
N-Refus de renouveler, Z-Désaffectation
R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

Statut du site d'extraction:
O Ouvert sous conditions, C Ouvert, F Fermé, N Non autorisé, T En traitement

Substance extraite:
G Gravier, C Dolomie, U Autre
S Sable de silice, F Ferromanganèse, P Pansu concassés, X Calcite
C Calcifère, J Terre jaune, R Résidu miniers, Y Carbone
E Minerai de fer, M Minerai, S Sable, N Terre noire, T Tourbe

Contrainte majeure:
Territoire réservé à l'État ou soustrait au régime minier
Périure urbaine
Territoire soustrait au régime minier et à la désignation sur carte
Territoire où le droit de planifier et de désigner sur carte
Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
Territoire incompatible avec l'activité minière

Contrainte mineure:
Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti
à des conditions et obligations déterminées par le ministre
Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

À titre indicatif:
Information à titre indicatif

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James:
Terres de catégorie II
Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinini:
Entente Pilagan

Entente de principe d'ordre générale (EPOG):
Nissinan de Béthanie, Essipit, Mashewash, Nutsukuan

Frontières:
Frontière internationale
Frontière interprovinciale
Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998
azimut de 13°22' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 0,5"
Système de référence géodésique North American 1983
Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
ZONE 17
48°30'00" Coordonnée géographique
648000m E. Coordonnée UTM, Zone 17
Échelle 1:50 000

AVIS IMPORTANT
Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

